
COMMUNIQUÉ

Le 30/09/2020 - Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, l'Union Musicale des Landes communique :

Classement des Landes en zone rouge : quelles conséquences pour nos activités ?

Chers ami•e•s, cher•e•s adhérent•e•s,

Comme vous les savez depuis dimanche le département des Landes est classé en zone rouge, zone de circulation active du virus.

Dans un communiqué en date du 27 septembre, la préfète de département précise les nouvelles conditions qui s'appliquent aux Landais.

Vous trouverez en lien en bas de ce mail l'intégralité de ce communiqué.

En ce qui concerne nos activités :

- La limitation à 30 personnes ne s'applique pas aux répétitions. Néanmoins, les mesures de distanciation restent la règle (1 mètre minimum entre chaque musicien, 2 m pour les flutistes et les choristes, éviter les rassemblements conviviaux pré et post répète, masque pour tous sauf les instrumentistes à vent, port du masque lors des déplacements, respect des gestes barrières, ventilation des locaux, etc.)
- Les concerts et auditions sont permis mais le respect des règles sanitaires doit s'appliquer sur scène et dans la salle (pour les auditeurs 1 siège vide entre chaque personne ou chaque groupe de moins de 10 personnes, 1 rang sur deux occupé ou espacer les rangs de chaises, port du masque obligatoire, etc.)
- En ce qui concerne les écoles de musique, les règles sont inchangées. Le port du masque devient obligatoire dans un périmètre de 50 mètres autour de l'établissement.



- Les rassemblements "festifs" (banquets, repas, pots, etc.) doivent être dans tous les cas (même dans une grande salle) limités à 30 personnes.

Ces dispositions ont cours jusqu'au minimum lundi 12 octobre.

En ce qui concerne l'organisation de vos manifestations, nous vous invitons à vous rapprocher de vos élus locaux. Nous vous rappelons que ces événements doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en préfecture.

Alors qu'approche la période de célébration de la Sainte-Cécile, nous espérons tous que la situation va s'améliorer. Néanmoins, nous vous invitons à prévoir vos concerts, messes, banquets, et toute autre forme de célébration dans le respect des règles sanitaires et en prenant en compte ces nouvelles directives.

Prenez soin de vous,

Le Président de l'UML
Michel Garcia